

Budget Primitif – Exercice 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

BUDGET ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

L'article L5311-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que s'applique pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants l'article L 2312-1 du CGCT. Ce dernier dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », est venu préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Pour les EPCI qui comprennent plus de 10 000 habitants, ce rapport doit notamment comporter :

- ✓ les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification de subventions,
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes,
- ✓ les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- ✓ la structure des effectifs,
- ✓ les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- ✓ la durée effective du travail dans la collectivité

Ce rapport doit être adopté dans les deux mois précédant le vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour, ni la même séance que le vote du budget.

Le budget est réputé non valablement voté si ce débat n'a pas eu lieu.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis aux communes membres et mis à la disposition du public dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat.

 DEPENSES :**a) Dépenses à caractère général (chapitre 011) :**

011 - Charges à caractère général	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	46 100€	51 600€	74 660€	215 900€
Compte administratif	36 821€	36 456€	66 439€	

Une augmentation est à prévoir au chapitre 011. La prévision des frais remboursés au service AEP est revue à la hausse afin de prendre en compte l'augmentation des charges. Ce chapitre comprend également les honoraires supplémentaires dans le cadre de l'assistance pour le renouvellement DSP et des participations du Syndicat pour des travaux effectués par les communes membres (cette année il est prévu la réfection du chemin d'accès à la STEP de La Brède). Vient s'ajouter cette année la redevance pour la performance des réseaux à reverser à l'Agence de l'eau à hauteur de 115 000 € (sur la base des volumes facturés en 2024 et la contre-valeur votée en fin d'année 2024).

b) Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :

012 - Charges de personnel	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	125 000€	131 000€	142 000€	154 000€
Compte administratif	124 784€	130 988€	140 349€	

Le remboursement des frais de personnel au service AEP, calculés selon un taux de 73% du coût chargé du budget AEP, sera à hauteur de 154 000€. Cette augmentation est due aux évolutions des salaires.

Nombre d'heures annuelles des agents réparties par service

Eau potable	643h
Assainissement	3535h
Assainissement non collectif	643h

c) Charges exceptionnelles (chapitre 66) :

66 - Charges exceptionnelles	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	25 000€	22 000€	19 500€	16 000€
Compte administratif	16 252€	13 660€	11 015€	

Compte tenu de l'échéancier, les intérêts de la dette à payer en 2025 seront d'environ 16 000€. Cela s'explique par une diminution des Intérêts Courus Non Echu (ICNE) et par le mode de remboursement des emprunts, à savoir l'annuité constante (emprunt souscrit auprès du crédit agricole) et l'amortissement constant (pour l'emprunt du crédit mutuel).

Lorsque l'annuité est constante, le montant des versements reste le même chaque année : la part de l'amortissement du capital augmente alors que celle des intérêts diminue.

Lorsque l'amortissement est constant, le montant des versements varie chaque année : la part de l'amortissement reste le même alors que celle des intérêts diminue.

Tableaux amortissement des emprunts du SIAEPA 2025

	Annuité	Capital	Intérêt
Crédit agricole	43 120.12 €	38 445.75 €	4 674.37 €
Crédit mutuel	37 804.15 €	33 333.32 €	4 470.83 €
		Total	9 145.20 €

Montant des ICNE 2024 : 2 770.59€.

Tableaux amortissement des emprunts du SIAEPA 2024

	Annuité	Capital	Intérêt
Crédit agricole	43 120.12 €	37 002.64 €	6 117.48 €
Crédit mutuel	39 037.19 €	33 333.32 €	5 704.17 €
		Total	11 821.65 €

Montant des ICNE 2023 : 3 576.87€.

d) Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

67 - Charges exceptionnelles	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	10 000€	10 000€	15 000€*	10 000€
Compte administratif	0€	4 115€	14 605.16€	

*10 000€ voté au budget primitif 2024 + 5 000€ décision modificative

Les titres annulés sur 2024 ont représenté 14 605.16€ sur 2024, il s'agit d'annulation de Participations à l'Assainissement Collectif suite à des projets annulés ou non raccordés et de modification de tiers. Il convient de prévoir des annulations sur l'exercice antérieur à hauteur de 10 000€.

e) Provisions pour risque (chapitre 6817)

Aucun montant n'est prévu au 6817 au titre des créances douteuses. Ce montant sera éventuellement revu en septembre après constat d'éventuelles nouvelles créances admises en non-valeur.

f) Dépenses imprévues (chapitre 022) :

022 - Dépenses imprévues	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	10 000€	10 500€	10 500€	25 000€
Compte administratif	0€	0€	9 400€	

Les crédits à affecter en dépenses imprévues sont calculés selon un taux de 7.5% du montant des dépenses réelles prévisionnelles, soit un montant calculé de 27742.50€. Le montant retenu pour ce compte correspond à environ 6.8% du montant des dépenses réelles prévisionnelles soit environ 25000€. Le taux a été augmenté par rapport à ce qui était retenu les années précédentes compte tenu des grosses incertitudes sur les redevances agences de l'eau qui seront réclamées en 2026.

g) Virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_03-DE

023 - Virement de la section d'investissement	2022	2023		
	2 110 723€	2 323 357€	2 411 718€	1 670 543.99€

En fonctionnement, le total des recettes prévues pour 2025 sera de 2 949 163.99€ dans lequel est intégré le résultat d'exploitation reporté 2024 d'un montant de 1 495 187.99€.

Le total des dépenses prévues (y compris les opérations d'ordre) est estimé à 1 278 620€.

Compte tenu de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, le montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sera de 1 670 543.99€. Ce montant correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

h) Opération d'ordre transfert entre sections (chapitre 042) :

042 - Opération d'ordre	2022	2023	2024	2025
	804 798€	804 798€	858 319.15€	857 720€

Le compte 6811 correspond aux amortissements sur les immobilisations. Ce même montant sera affecté au compte 281 en recettes d'investissement.

 RECETTES**a) Redevance assainissement collectif (chapitre 70) :**

70611 - Redevance assainissement collectif	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	1 100 000€	1 108 000€	991 759€	1 185 000€
Compte administratif	1 112 111€	1 069 453€	1 170 524.73€	

Les recettes sont légèrement revues à la hausse est un montant de 115 000 € au titre des redevances pour performance de réseau à reverser à l'agence de l'eau ont été ajoutées.

704 - Travaux	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	0€	23 000€	0€	0€
Compte administratif	0€	3 789€	0€	

Aucun remboursement de travaux n'est prévu sur 2025.

b) Subvention d'exploitation (chapitre 74) :

741 - Primes d'épuration	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	42 000€	40 000€	0€	0€
Compte administratif	41 177€	0€	0€	

Le versement des primes pour épuration s'est arrêté en 2023, aucun montant n'est donc prévu pour les années à venir.

c) Report du résultat :

R002 - Report du résultat	2022	2023	2024	2025
	1 725 554€	1 918 188€	2 270 871€	1 495 187.99€

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement et du besoin de financement en investissement sur l'exercice 2024, 1 495 187.99€ sont à reporter sur l'exercice 2025 au R002.

d) Opérations d'ordre :

042 - Opération d'ordre entre sections	2022	2023	2024	2025
	264 067€	264 067€	268 976€	268 976€

Le compte 777 correspond aux amortissements sur les subventions d'équipement. Ce même montant sera affecté au compte 1391 en dépenses d'investissement. **En attente des montants de la Trésorerie...**

Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 949 163.99€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

 DEPENSES :**a) Dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23) :**

21 - 23 -Immobilisation	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	2 522 454€	2 889 739€	3 488 055€	2 182 622.03€
Restes à réaliser	848 553€	833 463€	362 098€	1 475 537.24€

Un montant de 2 182 622.03€ est prévu en propositions nouvelles. Ce montant englobe les opérations non engagées mais programmées en 2024 qui n'ont pas été comptées dans les restes à réaliser ainsi que l'intégralité de la programmation 2025 (Cf tableaux en annexe pour les détails de la répartition).

En ce qui concerne les Restes à réaliser, 1 475 537.24€ sont prévus au budget. Les travaux sont présentés sur l'annexe 2.

b) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) :

16 - Emprunts et dettes assimilées	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	129 000€	129 349€	128 500€	129 665.96€
Compte administratif	128 012€	129 349€	128 224€	

Compte tenu de l'échéancier 2025, le remboursement en capital des emprunts sera plus élevé qu'en 2024. Pour mémoire le remboursement des emprunts se terminera en 2027 auprès du Crédit Agricole et en 2028 auprès du Crédit Mutuel. Il ne restera plus que des emprunts à taux 0% à rembourser à l'Agence de l'eau jusqu'en 2029 à hauteur d'environ 30 000 € par an.

Tableaux amortissement des emprunts du SIAEPA 2025

	Annuité	Capital	Intérêt
Crédit agricole	43 120.12 €	38 445.75 €	4 674.37 €
Crédit mutuel	37 804.15 €	33 333.32 €	4 470.83 €
		Total	9 145.20 €

Montant des ICNE 2024 : 2 770.59€.

Tableaux amortissement des emprunts du SIAEPA 2024

	Annuité	Capital	Intérêt
Crédit agricole	43 120.12 €	37 002.64 €	6 117.48 €
Crédit mutuel	39 037.19 €	33 333.32 €	5 704.17 €
		Total	11 821.65 €

Montant des ICNE 2023 : 3 576.87€.

a) Subventions d'investissement (chapitre 13) :

13 - Subventions	2022	2023	2024	2025
Budget primitif	0€	155 000€	525 607€	53 000€
Compte administratif	11 020€	101 305€	223 756€	

Aucune subvention n'est à prévoir sur 2025. Un montant de 53 000€ est prévu pour les remboursements des travaux SNCF.

b) Emprunts et dettes (chapitre 16) :

Aucun crédit n'est à prévoir car actuellement, le recours à l'emprunt n'est pas envisagé pour l'instant.

c) Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

1068 - Autres réserves	2022	2023	2024	2025
	115 124€	264 750€	0€	1 124 030.06€

Pour l'exercice budgétaire 2025, un besoin de financement issu de la clôture de l'exercice 2024 est à intégrer. L'excédent d'investissement 2024 sera affecté au compte R001 à hauteur de 300 983.83€.

Compte tenu du solde d'exécution à reporter de 300 983.83€ ainsi que le solde des restes à réaliser d'un montant de 1 475 537.24€, il apparaît un besoin de financement de 1 124 030.06€ porté au compte 1068.

Le tableau ci-dessous présente le besoin de financement.

Report résultat d'investissement	300 983.83€
Restes à réaliser	1 475 537.24€
Besoin de financement 2024 (à affecter à l'article 1068)	1 124 030.06€

Le besoin de financement est couvert par le résultat d'exploitation excédentaire de 2024 (2 619 218.05€). L'autre part de ce résultat étant affecté au R002 en exploitation à hauteur de 1 495 187.99€.

Pour mémoire, en 2024, aucun besoin de financement n'était intégré.

d) Virement de la section d'exploitation (chapitre 021) :

021 - Virement de la section d'exploitation	2022	2023	2024	2025
	2 110 723€	2 323 357€	2 814 239€	1 670 543.99€

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation présente au chapitre 23 en dépense d'exploitation.

Ce virement en recettes permet un financement des investissements à hauteur de 1 670 543.99€.

Le budget devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de 4 056 801.23€.

CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_03-DE

Les crédits d'investissements ont été budgétisés et planifiés sans prévoir de recours à l'emprunt en 2025. On observe en 2024 une augmentation de la capacité d'autofinancement brute et nette (capital d'emprunt en moins), liée à une augmentation des recettes perçues sur 2024.

La CAF Brute passe de 887 615€ en 2023 à 937 689€ en 2024.

Face aux interrogations qui demeurent sur les montants des contre-valeurs liées aux nouvelles redevance de l'agence de l'eau à appliquer dès janvier 2026, et considérant que la procédure de DSP en cours risque d'aboutir à une augmentation dont on ne connaît pas le montant, il est proposé d'attendre début 2026 d'avoir connaissance de toutes les augmentations réelles pour proposer une nouvelle augmentation de la redevance collectivité.

Concernant les travaux à venir, des travaux d'extension de réseaux restent à réaliser conformément aux zonages d'assainissement des communes.

Le zonage reste à mettre à jour sur la commune de St Médard d'Eyrans qui révisé son PLU.

Le diagnostic périodique du réseau d'eaux usées réalisé en 2023 a permis de mettre en évidence certains réseaux à réhabiliter en priorité comme :

- Allée du Pré de la Rosière programmé en 2024 mais non réalisé
- Rue du Lavoir EU sur SME rue des Lauriers et rue du Milan estimé à 311 080€
- Av Edouard Capdeville estimé à 332 860€
- Amont PR Mons : ALLEE DES LETTRES PERSANNES estimé à 201 300€
- -l'allée des Princes estimés à 220 000€
- Le chemin d'Avignon estimé à 237 600€

Etc...

Ces priorités sont toutefois susceptibles de changer en fonction des contrôles caméra réalisés chaque année par le délégataire et en fonction des réfections de voirie prévues par les communes ou le département.

Ainsi les réhabilitations rue du Moulin sur La Brède et route de la Dîme sur Martillac suite à une inspection vidéo réalisée courant 2023 (rapport remis début 2024) s'avèrent prioritaires.

Certains postes de relevage sont également à réhabiliter comme le PR La Prade 2, le PR Filleau et le PR St Médard programmé cette année.

Le changement des télégestions est programmé cette année pour éviter tout risque de coupure de communication (orange ne transmettant pas son planning d'arrêt des communications 3G et GPRS).

Il est également prévu une enveloppe pour le géoréférencement en classe A du réseau qui en zone urbaine doit intervenir au 1^{er} janvier 2026.

La station d'épuration de Martillac, en fonction du développement de l'urbanisation, va devoir être étendue (envisagée à ce jour pour 2030) mais l'évolution de la charge entrante sur les autres stations doit également être surveillée (la STEP intercommunale liée à la STEP de La Brède, la STEP d'Isle St Georges qui reçoit Ayguemorte Les Graves). L'étude est en cours.

ANNEXE 1 : Détail de la répartition des travaux 2025

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_03-DE

N°/Art	Désignation opération	Coût estimé	BP 2025
167	Lagunage réhabilitation	1 000 000€	50 000€
180	Travaux suite ARD et étude sur réseau	50 000€	50 000€
185	Révision du Zonage de St Médard d'Eyrans	10 000€	3 000€
186	Réhabilitation PR RN1113	200 000€	5 000€
187	Réhabilitation PR Les Agues	70 000€	82 000€
189	Réhabilitation Rue des Girolles	160 000€	160 000€
191	Extension Portail et Arnaudet 2 ^{ème} partie	360 000€	4 000€
193	Réhabilitation place Montesquieu et Brédinière	200 000€	20 000€
198	AFSB Fiche 56	56 000€	53 000€
199	Ventilation forcée du PR de tête de la STEP intercommunale	50 000€	50 000€
200	Réhabilitation avenue de la Gare, av de Baron	210 000€	150 000€
201	Réhabilitation PR Esteyrolle	200 000€	10 000€
202	Réhabilitation allée du Pré de la Rosière	210 000€	200 000€
203	Renouvellement télégestion	150 000€	150 000€
204	Ouverture insonorisée STEP interco	100 000€	100 000€
205	Réhabilitation route du Moulin Brédinière	140 000€	150 000€
206	Pompes conceptor PR STEP Interco	40 000€	40 000€
207	Réhabilitation Route de la Dime	380 000€	390 000€
208	Réhabilitation PR Technopole et H2S	200 000€	200 000€
209	Réhabilitation PR St Médard	100 000€	100 000€
210	Géoréférencement	150 000€	150 000€
55	Travaux divers		60 622.03€
TOTAL			2 182 622.03 €

ANNEXE 2 : Restes à réaliser 2024

- Dépenses

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Montant RAR HT
2315/23 167	Lagunage	SOCAMA INGENIERIE	24 234,12 €
		SOGEA/SEIHE	703 044,00 €
		SUEZ ORGANIQUE	149 260,00 €
		Sous total opération 167	876 538,12 €
2315/23 185	Révision zonage Saint Médard d'Eyrans	SOCAMA INGENIERIE	6 350,00 €
		Sous total opération 185	6 350,00 €
2315/23 186	Réhabilitation PR RN1113	SOCAMA INGENIERIE	5 361,08 €
		ATH/PEREZ CONDE	139 970,00 €
		Sous total opération 186	145 331,08 €
2315/23 187	Réhabilitation PR Les Agues	SOCAMA INGENIERIE	4 003,50 €
		Sous total opération 187	4 003,50 €
2315/23 189	Réhabilitation Rue des Girolles ZA La Prade	SOCAMA INGENIERIE	7 628,46 €
		Sous total opération 189	7 628,46 €
2315/23 190	Travaux SNCF	CHANTIERS AQUITAINES	44 444,07 €
		SOCAMA INGENIERIE	2 070,14 €
		Sous total opération 190	46 514,21 €
2315/23 191	Portail et Arnaudet 2ème partie	SOCAMA INGENIERIE	4 940,04 €
		COLAS NOVELLO	20 550,00 €
		COVICA	5 720,00 €
		Sous total opération 191	31 210,04 €
2315/23 192	Reprise refoulement secteur Rambaud	SOCAMA INGENIERIE	4 426,88 €
		COLAS NOVELLO	14 550,00 €
		COVICA	3 107,00 €
		Sous total opération 192	22 083,88 €
2315/23 193	Réhabilitation Monesquieu Brédinière	SOCAMA INGENIERIE	5 203,83 €
		REHACANA	107 905,60 €
		COVICA	2 965,50 €
		Sous total opération 193	116 074,93 €
2315/23 196	Etude STEP Martillac	SOCAMA INGENIERIE	14 750,00 €
		Sous total opération 196	14 750,00 €
2315/23 197	Travaux SNCF - Fiche 55	SOCAMA INGENIERIE	8 165,36 €
		Sous total opération 197	8 165,36 €
2315/23 198	Travaux SNCF - Fiche 56	SOCAMA INGENIERIE	3 532,89 €
		Sous total opération 198	3 532,89 €
2315/23 199	Ventilation PR STEP	SOCAMA INGENIERIE	3 424,54 €
		Sous total opération 199	3 424,54 €
2315/23 200	Réhabilitation Avenue Gare Baron	SOCAMA INGENIERIE	10 013,00 €
		REHACANA	56 646,00 €
		Sous total opération 200	66 659,00 €
2315/23 201	Réhabilitation PR Esteyrolles	SOCAMA INGENIERIE	5 970,70 €
		ATH/PEREZ CONDE	84 940,00 €
		SDEEG	5 390,40 €
		Sous total opération 201	96 301,10 €
2315/23 202	Réhabilitation Allée du Pré	SOCAMA INGENIERIE	10 012,35 €
		Sous total opération 202	10 012,35 €
2315/23 55	Travaux divers	SUEZ EAU France	16 957,78 €
		Sous total opération 55	16 957,78 €
		TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES HT	1 475 537,24 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_03-DE

- Recettes

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le


Montant RAR HT
ID : 033-253302061-20250313-2025_1303_03-DE

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Montant RAR HT
1313/13 162	Subvention Département	Département de la Gironde	39 068,00 €
Sous total opération 162			39 068,00 €
13188/13 190	Autres subventions d'équipement	SNCF	11 455,35 €
Sous total opération 190			11 455,35 €
TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTES HT			50 523,35 €